



Un contrat de 39 heures est-il légal?

Par **pierson_old**, le **18/09/2007** à **17:27**

Bonjour,

on me propose un contrat de 39 heures sans RTT ni heures supplémentaires
est-ce légal ? et si cela ne l'est pas puis-je refuser de signer même si l'employeur prépare
mon contrat?

Merci de me répondre au plus vite.

bien cordialement,

Catherine P.